Lettre

Messieurs Entendez que sur plusieurs lettres et commandemens
264. que vous avons faict cy devant nous avons toujours esperé que vous
la raison voulsit et la justice requiroient vous commandoit vous
en estre contente la somme desire de sen le Capitaine Androm et
luy rendre ses meubles et argent appartenans a feu Androt sa mary
et lesquelz sont tout droit et equitte vous venez sous vos mains
Si est ce que lad somme desire est deuesque demeure
pilantme dudit mon. me Remerciant toutefois non obstant tous
les esprits et commandemens mieux voller ne vous estoient
veu par volonte de vous Ont de ne pouvoir tasche mesmerveilles
partie pour le mesprit que de voys par la que vous faites de
mes commandemens partie pour le grand tort que vous faites a
lad somme desire Laquelle plustost debuez soulager et aider
Pourquoy et comme de ne vueilz tollerer ni la de vous de vous
endomme aultrefois lad esperement par reste que incontinent
Mettre deue sans plus grand delay ou refus ayez a contenter lad
somme desire cy luy rendant ce que si restement luy appartient
Sans cy ne pas faulte affin que lad suppliant ne soit contrainte de
plus retourner devers mon et que de my pourboyre aultrement a
vous damp Ont vous ay bien voulu admettre par reste pour la dernier
fois Et sur ce vous dis vous ayez cy sa sauve garde Escript a
Poitiers ce xxiiij jour de may 1572

Koninklijk Huisarchief Den Haag
A 11/XIV I/12, f. 397 v nr. 264
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/3167